



DECISION n°1081221
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 pour la région BOURGOGNE

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région BOURGOGNE signée le 11 décembre 2015 ;

Vu l'avenant à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région BOURGOGNE signé le 1^{er} septembre 2016.

Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice Générale :

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le second appel à candidature « **Investissements productifs** » (sous-mesures 4.1.2 et 4.1.3) du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 correspondant aux dossiers **ECOPHYTO 2 de l'année 2018** (hors Aires d'Alimentation de Captage et Zone hydraulique douce et structurante) :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER	Montant total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL AESN		
Investissements productifs : reconquête de la qualité de l'eau (4.1.2)	104 871 €	223 130 €	328 001 €	118 259 €	446 260 €
Investissements productifs : Aires de lavage individuelles (4.1.3)	18 844 €	40 093 €	58 937 €	21 249 €	80 186 €
TOTAL (hors Imprévus)	123 715 €	263 223 €	386 938 €	139 508 €	526 446 €
<i>Imprévus (3%)</i>			11 608 €		
TOTAL			398 546 €		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

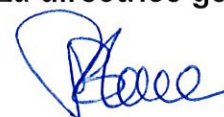
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 18 mai 2018

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dpt	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Nom investissement (détail)	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
21	BOUX-SOUS-SALMAISE	4.1.2	21006510	CUMA DES DEUX VALLEES	Collectif JA	Presse haute densité Enrubanné	Gestion de couverts	133 200 €	100 000 €	36 750 €
21	BUSSY LE GRAND	4.1.2	21008086	GAEC DE LA BOSSIERE	Bio	Ecimeuse	Désherbage mécanique	33 926 €	33 926 €	9 974 €
21	MONTBARD	4.1.2	21154716	EARL RENARD	Bio	Herse étrille	Désherbage mécanique	15 000 €	15 000 €	4 410 €
21	CHATILLON SUR SEINE	4.1.2	21004654	GAEC HOUDAN	Collectif Bio	Bineuse	Désherbage mécanique	48 875 €	48 875 €	21 554 €
21	VOULAINES LES TEMPLIERS	4.1.2	21160814	GAEC DE L'ETANG DU ROY	Bio	Herse étrille	Désherbage mécanique	26 450 €	26 450 €	7 776 €
89	AUGY	4.1.2	089161678	CUMA DE LA LIBERTÉ	Collectif	Achat d'une bineuse	Désherbage mécanique	99 213 €	99 213 €	36 461 €
89	CHITRY	4.1.2	089162425	EARL EDMOND CHALMEAU ET FILS	JA	Achat d'interceps	Désherbage mécanique	14 578 €	14 547 €	3 849 €
89	GY L'EVEQUE	4.1.2	089162923	PRIVAULT Chantal	Bio	Achat protection pluie et drosos pour insectes	Désherbage mécanique	35 596 €	35 596 €	10 465 €
89	SAINT CYRLES COLONS	4.1.2	089158376	SARL CHARMELIEU	Bio	Achat d'une bineuse	Désherbage mécanique	90 000 €	50 000 €	14 700 €
89	VERMENTON	4.1.2	089162452	LEMAIRE Aurélien	Bio	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	11 300 €	11 300 €	3 322 €
89	LEZINNES	4.1.2	089162185	SARL DES LICES	Bio Collectif	Achat d'une bineuse à caméra pour le désherbage mécanique (AB)	Désherbage mécanique	62 043 €	50 000 €	22 050 €
89	IRANCY	4.1.2	089011276	DARLES Eric		Achat d'une écimeuse-rogneuse	Désherbage mécanique	18 700 €	18 700 €	4 123 €
89	EPINEUIL	4.1.2	089158916	EARL GRUHIER Dominique	Bio	Achat d'interceps	Désherbage mécanique	16 500 €	16 500 €	4 851 €
89	CRUZY LE CHATEL	4.1.2	089011054	MEAN Bruno	Bio	Acquisition d'une bineuse autoguidée	Désherbage mécanique	49 903 €	49 903 €	14 671 €
89	MAILLY LA VILLE	4.1.2	089161318	EARL D'AVIGNY	Bio	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	16 500 €	16 500 €	4 851 €
89	BRIENON SUR ARMANCON	4.1.2	089154659	EARL MOREAU	Bio	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	29 305 €	29 305 €	8 616 €

Dpt	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Nom investissement (détail)	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
58	NEUILLY	4.1.2		CUMA ASSAINISSEMENT BEAULIEU BRINON	JA Collectif AB	Achat d'une herse étrille et d'un semoir semis direct	Désherbage mécanique	95 000 €	95 000 €	34 913 €
58	CHAMPLIN	4.1.2		CUMA AGROBIO	JA Collectif AB	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	21 900 €	21 900 €	9 658 €
58	BRINON SUR BEUVRON	4.1.2	058 020 749	GAEC BEAUMIER	JA AB Collectif	Achat d'une herse étrille couplée à un système de guidage satellite	Désherbage mécanique	41 041 €	41 041 €	18 099 €
58	BAZOCHES	4.1.2		CUMA DES 3 COMMUNES	JA AB Collectif	Achat d'une presse à boîtes rondés	Gestion de couverts	48 000 €	48 000 €	17 640 €
58	VARZY	4.1.2	058 010 680	EARL DOURNEAU	JA AB	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	18 500 €	18 500 €	7 479 €
58	OUROUX EN MORVAN	4.1.2		CUMA DU BONDY	Collectif	Achat de deux faucheuses, d'une faneuse et d'un andaineur	Gestion de couverts	86 500 €	86 500 €	31 789 €
								1 012 030 €	926 756 €	328 001 €
89	BEINE	4.1.3	089159648	EARL AGNES ET DIDIER DAUVEISSAT	JA	Construction d'une aire de lavage	Autres investissements productifs	29 057	29 057	9 952 €
21	BEUREY BAUGAY	4.1.3	21157118	GAEC DE SOUS LA VELLE	JA	Aire de lavage individuelle	Autres investissements productifs	25 132	25 132	12 931 €
89	COURGIS	4.1.3	89162958	EARL DU SOUS BOIS	JA	Construction d'une aire de lavage	Autres investissements productifs	41 530	30 000	13 230 €
21	THOISY LA BERCHERE	4.1.3	21161175	LEGUY ALEXANDRE	JA	Aire de lavage individuelle	Autres investissements productifs	26 953	26 953	13 867 €
89	MALIGNY	4.1.3	089159540	DOMAINE SAVARY		Mise aux normes d'une aire de lavage existante	Autres investissements productifs	14 575	14 575	4 285 €
89	CHABLIS	4.1.3	089162840	EARL FEUILLEBOIS JEAN CLAUDE ET FILS		Mise aux normes d'une aire de lavage et remplissage	Autres investissements productifs	15 890	15 890	4 672 €
								153 137	141 607	58 937 €
								1 165 167	1 068 363	386 938 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Sous-mesure 4.1.1	Sous-mesure 4.1.2	Sous-mesure 4.1.3	<i>Imprévus</i>	TOTAL
Décision n°1060117	56 980 €			570 €	57 550 €
Décision n°1060121		29 036 €		291 €	29 327 €
Décision n°1060327		18 243 €		182 €	18 425 €
Décision n°1061069			70 518 €	705 €	71 223 €
Décision n°1066154	12 282 €			123 €	12 405 €
Décision n°1066156		19 841 €	16 784 €	366 €	36 991 €
Décision n°1066162		111 007 €	22 430 €	1 336 €	134 773 €
Décision n°1066168			8 501 €	86 €	8 587 €
Décision n°1068823	28 953 €			290 €	29 243 €
Décision n°1068854		162 852 €		1 629 €	164 481 €
Décision n°1068880		122 874 €	5 698 €	1 286 €	129 858 €
Décision n°1068913		13 384 €		134 €	13 518 €
Décision n°1073366		343 396 €	19 919 €	18 165 €	381 480 €
Décision n°1075234		273 522 €	11 280 €	14 240 €	299 042 €
Décision n°1081214		1 183 €		59 €	1 242 €
Décision n°1081221		328 001 €	58 937 €	11 608 €	398 546 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	98 215 €	1 423 339 €	214 067 €	51 070 €	1 786 691 €